

Rapport n°14

Regularizzazione di l'acquistu d'imprese via Curbaghja Suprana à a famiglia Raffalli

Régularisation de l'acquisition d'entreprises voie Curbaghja Suprana à la famille Raffalli

Dans le cadre de la réalisation de la voie Curbaghja Suprana, une portion de voie a été réalisée en dehors de la procédure d'expropriation pour partie sur la parcelle E 413 appartenant à Monsieur Pierre Raffalli. Cette portion d'environ 83 m² se situe au droit du portail de sa propriété.

Il convient de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de cette emprise pour le prix de 6.640 € et du talus la soutenant, environ 45 m² à détacher de la parcelle E 416 appartenant à Madame Barbara Raffalli pour le prix de 1.350 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'acquisition à Monsieur Pierre Raffalli d'une emprise d'environ 83 m² à détacher de la parcelle E 413 pour le prix de 6 640 €.
- D'approuver l'acquisition à Madame Barbara Raffalli d'une emprise d'environ 45 m² à détacher de la parcelle E 416 pour le prix de 1 350 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants et tout document se rapportant à ces transactions.

SYNTHESE

A Cità regularizeghja l'acquistu di due imprese (83 m² è 45 m²) necessarie à a strada di Curbaghja Suprana, per un tutale di 7 990 €.